

Commissariat aux comptes

Expertise comptable

Social

Fiscal

Gestion

Formation

Conseil

SYNDICAT CAPEB VIENNE

Siège Social : 14 rue des Frères Lumière
86000 POITIERS

N° SIRET : 326 080 181 00026
Code APE : 9411Z

Associés Poitiers

Anne David

Jean-Paul Deranlot

Franck Fortin

Marielle Gargouil

Michel d'Hérouville

Christine Janet

Nicolas Jarry

Dominique Jourde

Philippe Renouf

Associés autres sites

François-Xavier Andrault

Pascal Angeloni

Karine Avrard

Jean-Luc Bardet

Hélène Braillard

Pascal Da Costa

Philippe Germon

Frédéric Mielcarek

Sylvie Raby

Didier Savattier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Associés service social

Benjamin Bibard

Delphine Lepeigné

● Siège social

16 rue du Pré Médard

BP 25

86281 Saint-Benoît Cedex

Tél : 05 49 88 83 81

Fax : 05 49 55 13 11

www.duo-solutions.fr



 **SOMMAIRE**

Page n° :

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

1 à 4

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat
- Annexe

SYNDICAT CAPEB VIENNE

Siège Social : 14 rue des Frères Lumière
86000 POITIERS

N° SIRET : 326 080 181 00026
Code APE : 9411Z

Associés Poitiers

Anne David

Jean-Paul Deranlot

Franck Fortin

Marielle Gargouil

Michel d'Hérouville

Christine Janet

Nicolas Jarry

Dominique Jourde

Philippe Renouf

Associés autres sites

François-Xavier Andrault

Pascal Angeloni

Karine Avrard

Jean-Luc Bardet

Hélène Braillard

Pascal Da Costa

Philippe Germon

Frédéric Mielcarek

Sylvie Raby

Didier Savattier

Associés service social

Benjamin Bibard

Delphine Lepeigné

● **Siège social**

16 rue du Pré Médard

BP 25

86281 Saint-Benoit Cedex

Tél : 05 49 88 83 81

Fax : 05 49 55 13 11

www.duo-solutions.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux Membres de l'assemblée générale de la CAPEB VIENNE,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat CAPEB VIENNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.



.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le litige avec l'un de vos anciens salariés.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nos contrôles ont porté plus particulièrement sur le traitement comptable du suivi du litige opposant votre syndicat à l'un de ses anciens salariés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

.../...

.../...

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

.../...

.../...

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 11 juin 2019

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux comptes,



Jean-Paul DERANLOT

BILAN ACTIF

005447 - CAPEB 86

Du 01/10/2017 au 31/12/2018

ACTIF	Exercice du 01/10/2017 au 31/12/2018			01/10/2016 au 30/09/2017
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 258,00	1 258,00		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	17 908,00		17 908,00	17 908,00
Constructions	256 632,46	220 094,43	36 538,03	37 199,79
Installations techniques, matériels	2 666,40	1 701,95	964,45	1 632,15
Autres immobilisations corporelles	33 260,55	28 945,79	4 314,76	4 841,40
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	5 000,00		5 000,00	5 000,00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	316 725,41	252 000,17	64 725,24	66 581,34
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	71 715,72		71 715,72	52 937,52
Autres				125,49
Valeurs mobilières de placement	100 000,00		100 000,00	100 000,00
Disponibilités	264 732,59		264 732,59	237 559,80
Charges constatées d'avance (3)	2 100,68		2 100,68	12 010,18
TOTAL (III)	438 548,99		438 548,99	402 632,99
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	755 274,40	252 000,17	503 274,23	469 214,33

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

005447 - CAPEB 86

Du 01/10/2017 au 31/12/2018

PASSIF	Du 01/10/2017 au 31/12/2018	Du 01/10/2016 au 30/09/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	5 188,30	5 188,30
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	316 457,80	304 726,66
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	30 598,31	11 731,14
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	352 244,41	321 646,10
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		40 000,00
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		40 000,00
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	78 743,67	39 810,61
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 526,30	16 310,27
Dettes fiscales et sociales	40 687,85	41 835,10
Redevables créditeurs	72,00	
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		9 612,25
TOTAL (V)	151 029,82	107 568,23
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	503 274,23	469 214,33

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

131 097,94

19 931,88

COMPTE DE RÉSULTAT

005447 - CAPEB 86

Du 01/10/2017 au 31/12/2018

	Du 01/10/17 au 31/12/18	Du 01/10/16 au 30/09/17	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises	2 457,00	1 123,10	1 333,90	118,77
Production vendue (biens et services)	477 670,47	359 061,81	118 608,66	33,03
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	7 157,53	15 485,31	-8 327,78	-53,78
Reprises sur provisions, amortis, transferts de charges	59 302,27	7 141,97	52 160,30	730,33
Cotisations				
Autres produits (hors cotisations)	2,44	3,10	-0,66	-21,29
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	546 589,71	382 815,29	163 774,42	42,78
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises	1 728,24		1 728,24	
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	209 530,36	139 397,14	70 133,22	50,31
Impôts, taxes et versements assimilés	11 401,34	9 340,73	2 060,61	22,06
Salaires et traitements	215 774,16	147 853,14	67 921,02	45,94
Charges sociales	67 965,78	57 386,81	10 578,97	18,43
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	8 076,04	6 336,15	1 739,89	27,46
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	514 475,92	360 313,97	154 161,95	42,79
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	32 113,79	22 501,32	9 612,47	42,72
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)				
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3 526,15	2 969,54	556,61	18,74
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	3 526,15	2 969,54	556,61	18,74
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 209,79	1 051,72	158,07	15,03
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 209,79	1 051,72	158,07	15,03
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	2 316,36	1 917,82	398,54	20,78

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

005447 - CAPEB 86

Du 01/10/2017 au 31/12/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 503 274,23 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 30 598,31 Euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 31/12/2018.

Ces comptes annuels ont été établis le 16/05/2019.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Et conformément aux dispositions des règlements :

- dddd99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- 99-03 relatifs au plan comptable général,
- 2009-10 afférent aux règles comptables des organisations syndicales créées, soit sous forme associative, soit sous forme syndicale.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

005447 - CAPEB 86

Du 01/10/2017 au 31/12/2018

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	5 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	5 ans
- Matériel bureau et informatique	3 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Véhicule	5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

005447 - CAPEB 86

Du 01/10/2017 au 31/12/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 258			
CORPORELLES	Terrains		17 908			
	Constructions	Sur sol propre	206 233			
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.	45 253		5 147	
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		2 666			
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers				
		Matériel de transport		3 335		
		Matériel de bureau & mobilier informatique		28 853		1 073
		Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
	TOTAL		304 247		6 220	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés		5 000			
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL		5 000			
TOTAL GENERAL			310 505		6 220	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dével.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			1 258		
CORPORELLES	Terrains				17 908		
	Constructions	Sur sol propre			206 233		
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons			50 400		
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				2 666		
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers					
		Matériel de transport				3 335	
		Mat. bureau, inform., mobilier				29 926	
		Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL				310 467		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés				5 000		
	Prêts & autres immob. financières						
	TOTAL				5 000		
TOTAL GENERAL					316 725		

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

005447 - CAPEB 86

Du 01/10/2017 au 31/12/2018

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires <i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	40 000		40 000	
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges					
	TOTAL	40 000		40 000	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
	TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL		40 000		40 000	
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles			40 000	
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

005447 - CAPEB 86

Du 01/10/2017 au 31/12/2018

CRÉANCES

Conformément à l'article 2.2.2 du CRC 2009-10 du 3 décembre 2009 et au regard de l'article 11 « Perte de la qualité d'adhérent » des statuts, l'opération d'appel de cotisation a été retenue comme fait générateur de la comptabilisation de la cotisation. De ce fait la CAPEB Vienne a comptabilisé, à la clôture de l'exercice, en produits à recevoir pour 31 619 €, les parts variables des cotisations syndicales afférentes au présent exercice, encaissées par la caisse des congés payés sur le 1^{er} trimestre 2019, et reversées ensuite à la CAPEB Vienne.

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	71 716	71 716	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)				
Charges constatées d'avance	2 101	2 101		
TOTAUX		73 816	73 816	
Renvois	(1) Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

005447 - CAPEB 86

Du 01/10/2017 au 31/12/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 101
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	2 101

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	55 608
Autres créances	
Disponibilités	5 297
TOTAL	60 905

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

005447 - CAPEB 86

Du 01/10/2017 au 31/12/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	78 744	13 195	65 549	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	31 526	31 526		
Personnel & comptes rattachés	14 648	14 648		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	23 170	23 170		
Etat & Impôts sur les bénéfices	2 840	2 840		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	29	29		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	72	72		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	151 030	85 481	65 549	
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	45 000			
Emprunts remboursés en cours d'exer.				
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

005447 - CAPEB 86

Du 01/10/2017 au 31/12/2018

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 228
Dettes fiscales et sociales	19 690
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	36 918

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

005447 - CAPEB 86

Du 01/10/2017 au 31/12/2018

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	4 703	4 593
TOTAL	4 703	4 593

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

005447 - CAPEB 86

Du 01/10/2017 au 31/12/2018

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
AUT CHARG EXC S/OP DE GESTION rect indem. bremaud	49 970	
REM CHQ DE 20 CHEQUE(Reversement clôture structure		8 978
Reprise Provision dossier Brem Reprise Provision dossier Brem		40 000
TOTAL	49 970	48 978